



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.416/5



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

2 juin 2015
Français
Original: Anglais

16^{ème} réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable

Marrakech, Maroc, 9-11 juin 2015

Point 5 de l'Ordre du Jour: Réforme de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable

**Processus de révision simplifiée par les pairs sur le développement durable dans les pays méditerranéens:
Un cadre d'apprentissage et d'amélioration mutualisé**

Proposition du Secrétariat du PAM/PNUE

Pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Introduction

Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont élaboré des activités nationales et mis en place des structures et des procédés propres au développement durable, de portées, teneur, approche et niveaux d'application variables. Elles se sont aussi engagées, au niveau régional, dans des activités relatives à la gouvernance environnementale et au développement durable, élaborées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée – Convention de Barcelone.

Les approches visant à l'élaboration de politiques et d'actions de développement durable sont diverses et consistent généralement en approches cycliques et interactives de planification, participation et action aux fins de nourrir les avancées vers les objectifs de la durabilité. L'une des faiblesses essentielles, constatée mondialement, réside dans les mécanismes de remontée des informations, notamment le suivi, l'apprentissage et l'adaptation¹. De même, les Parties contractantes font face, collectivement ou individuellement, à des défis divers dans l'élaboration, l'application, le suivi et la révision de leurs actions stratégiques et opérationnelles en direction du développement durable.

Ces défis ouvrent créent un large potentiel d'échange des expériences et de partage des bonnes pratiques, ainsi que de recueil d'informations susceptibles de servir aux évaluations des avancées en Méditerranée en matière d'adoption et de mise en œuvre du développement durable.

Conformément à la recommandation de la 15^{ème} réunion ordinaire de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), et après validation de la 18^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (CdP18), il existe un potentiel et un besoin clairs de mise en place d'un processus simplifié et peu onéreux de révision par les pairs au travers duquel les pays méditerranéens échangeront leurs expériences respectives et partageront les bonnes politiques et pratiques de mise en œuvre du développement durable au niveau national: un processus d'apprentissage à partir des expériences des autres et d'adaptation des approches nationales.

Mandat de mettre en place une révision simplifiée par les pairs

Le mandat de préparer une proposition sur la mise en place d'une révision simplifiée par les pairs a été donné aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone, par l'adoption de la décision IG. 21/12, lors de la 18^{ème} réunion ordinaire (CdP18) à Istanbul, en décembre 2013. Cette décision énonce principalement ce qui suit (extraits):

- *Demander à la CMDD d'encourager l'échange de bonnes pratiques par le biais de ses réunions; et*
- *Demander au Secrétariat de **préparer une proposition à l'attention de la CMDD au sujet de la mise en place d'un processus de révision simplifiée par les pairs.***

Cette décision était fondée sur les recommandations de la 15^{ème} réunion ordinaire de la CMDD (Floriana, Malte, juin 2013) sur la réforme et la mission de la CMDD. Il faut citer parmi ces recommandations:

- *En termes de révision périodique de la mise en œuvre nationale de la CMDD, **un mécanisme simplifié de révision par les pairs a été suggéré par plusieurs participants comme moyen pour actualiser le rôle de la CMDD en tant que plateforme régionale pour l'échange des expériences sur le développement durable, pour lequel la CMDD a toujours joué un rôle important;***
- *Encourager l'échange de bonnes pratiques **pour lesquelles une révision simplifiée par les pairs serait un excellent instrument.***

Exemples de mécanismes de révision par les pairs

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), “[à] la base, l'examen par les pairs consiste en un examen, par d'autres pays, de la performance ou des pratiques d'un pays dans un domaine particulier. L'exercice a pour finalité d'aider l'État examiné à améliorer ses politiques, à adopter des pratiques optimales et à se conformer à des normes et principes établis”. Il se fonde essentiellement sur une confiance mutuelle entre les acteurs concernés, ainsi que sur leur confiance partagée en ce processusⁱⁱ.

Bien qu'il n'existe pas de modèle standardisé ni de mécanisme normalisé de révision par les pairs, certains éléments structurels sont communs à tous les examens mutuels existantsⁱⁱⁱ: i) une base de travail; ii) un ensemble convenu de principes, iii) des normes et critères au regard desquels la performance de chaque pays est examinée; iv) des acteurs désignés auxquels il incombe de mener à bien l'examen; et v) un ensemble de procédures conduisant à l'élaboration du résultat final.

Parmi les révisions par les pairs existantes, trois sont pertinentes pour l'élaboration d'un processus de révision simplifiée par les pairs et représentent deux approches différentes: révision par les pairs au sein de l'OCDE et du BRICS+G, et Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP).

Le processus de révision par les pairs de l'OCDE – Un outil pour la coopération et le changement^{iv}:

La procédure définit la révision par les pairs comme une combinaison des travaux de plusieurs acteurs (l'organe au sein duquel la révision est entreprise; le pays examiné; les pays examinateurs; et le Secrétariat de l'Organisation), et est composée de trois phases majeures:

- La phase de préparation: La première phase de l'examen consiste souvent en une analyse du contexte et une auto-évaluation, sous une forme ou une autre, par le pays examiné. Cette phase inclut l'examen de documents et de données ainsi qu'un questionnaire établi par le Secrétariat.
- La phase de consultation: La consultation est conduite par les pays examinateurs et le Secrétariat, qui entretiennent des contacts étroits avec les autorités compétentes du pays examiné et, parfois, effectuent des visites sur le terrain. À la fin de cette phase, le Secrétariat prépare un projet de rapport final.
- La phase d'évaluation: Le projet de rapport est débattu à l'occasion d'une réunion plénière de l'organe compétent. Les échanges de vues sont conduits par les examinateurs mais tous les membres sont encouragés à y participer activement. A l'issue de ce débat, et parfois de négociations, l'organe adopte le rapport final, ou en prend simplement note.

BRICS+G - Dialogue sur la durabilité et la croissance dans six pays - Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud (les pays du BRICS) et Allemagne^v: Il s'agit d'une plateforme d'échanges entre experts (Gouvernements, acteurs économiques et société civile) des pays participants sur leurs expériences en matière de durabilité et de croissance, et insistant sur: i) des exemples tirés de domaines thématiques tels que l'énergie, la gestion des ressources et la dimension sociale, et ii) des expériences concrètes en matière de conception, gestion et application de stratégies nationales pour la durabilité ou des approches comparables. Ces échanges se déroulent sous la forme de conférences nationales au sein desquelles les débats sont orientés par quatre questions fondamentales (extraits^{vi}):

- *Quel est l'état actuel de la Stratégie nationale pour le développement durable (vue générale/bilan)?*
- *Comment la Stratégie nationale pour le développement durable est-elle reliée aux politiques sectorielles (évaluation des expériences à partir d'au moins deux secteurs caractéristiques: énergie, ressources naturelles et /ou the dimension sociale)?*
- *Quels ont été les facteurs de réussite et d'échec de la Stratégie nationale pour le développement durable et pourquoi? Quelles sont les conséquences observées?*

- *Quelles sont les conclusions concernant la relation de la Stratégie nationale pour le développement durable, la durabilité et la croissance?*

Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP): Le MAEP a été mis en place dans le cadre du NEPAD^{vii}, pour veiller à ce que les politiques et pratiques des États participants se conforment aux valeurs convenues dans les quatre domaines précis d'intervention suivants: démocratie et gouvernance politique, gouvernance économique, gouvernance des entreprises et développement socio-économique. Comme stipulé dans le mécanisme, il est procédé à des revues périodiques des pays participants afin d'évaluer les progrès enregistrés dans l'atteinte des objectifs arrêtés d'un commun accord.

Structurellement, le Mécanisme d'évaluation par les pairs est constitué comme suit

- Le Comité des Chefs d'État et de Gouvernement participants (Forum du MAEP) est la plus haute instance de décision du MAEP;
- Le Groupe des personnalités éminentes supervise le processus d'évaluation afin d'en garantir l'intégrité ; il examine les rapports et fait des recommandations au Forum du MAEP;
- le Secrétariat du MAEP fournit l'appui technique, administratif et sert d'organe de coordination au MAEP; et
- l'Équipe des missions de revues [de] pays visite les États membres afin d'évaluer les progrès et élabore un rapport MAEP sur le pays.

Sur la base des recommandations susmentionnées de la CMDDD et des demandes de la décision IG. 21/12, il est suggéré de considérer l'approche BRICS+G pour le dialogue comme la base d'une révision simplifiée par les pairs, et l'approche OCDE pour les "acteurs désignés". Ce choix s'explique, entre autres, comme suit: i) l'approche consiste en un dialogue entre des pays volontaires et n'est pas une "révision par les pairs" classique; ii) outre leur engagement volontaire, les pays qui s'ouvrent à une révision simplifiée par les pairs sont tenus de contribuer par leurs propres ressources (humaines et financières) tout au long du processus; et iii) une participation égale de tous les pays participants, sans se concentrer sur les structures ou processus spécifiques d'un pays.

Proposition de révision simplifiée par les pairs sur la mise en œuvre du développement durable pour les pays méditerranéens

But

Entreprendre une révision simplifiée par les pairs, sous la forme d'un dialogue sur les structures et les processus nationaux du développement durable, au travers duquel deux ou plusieurs pays méditerranéens s'engagent dans un processus mutuel d'amélioration et d'apprentissage.

Portée

Le processus de révision par les pairs portera sur les thèmes des structures et processus globaux du pays examiné, visant à mettre en œuvre le développement durable au niveau national, et s'intéressera principalement aux expériences concrètes dans la conception, la gestion, l'application et le suivi des politiques et activités nationales visant la durabilité. Des secteurs spécifiques (par exemple les ressources naturelles, l'eau), ainsi que la dimension sociale, pourraient être les thèmes centraux des échanges et du dialogue.

Principes sous-jacents

Les principes suivants sont cruciaux pour le processus de révision par les pairs:

Volontariat: La participation au processus de révision simplifiée par les pairs est entièrement volontaire et correspond au choix de deux pays au moins d'entreprendre un processus de collaboration et porteur de sens aux fins d'améliorations et d'apprentissages mutuels.

Apprendre en faisant et en partageant: Les pays participants s'engagent dans un processus conjoint constructif et positif basé sur la collecte et le partage d'informations relativement aux pratiques et expériences respectives.

Participation: La participation des parties prenantes nationales pertinentes (par exemple les ministères, les acteurs économiques, la société civile), au niveau des experts et/ou praticiens, est cruciale pour la réussite et la crédibilité du processus.

Souplesse: La souplesse devrait être suffisante pour que les pays participants puissent convenir de champs thématiques adaptés et adéquats ainsi que des procédures menant aux résultats finaux.

Conditions favorables

Engagement et appropriation: Le processus d'amélioration et d'apprentissage ne peut fonctionner correctement qu'en présence de niveaux adéquats d'engagement et d'appropriation de la part des pays concernés. Le soutien politique est essentiel à son succès.

Ressources: Les pays concernés, et éventuellement un tiers, devront assurer des ressources suffisantes (financières et humaines) pour entreprendre ce processus coopératif conjoint.

Critères de réussite

Partage des valeurs: Les pays participants devraient partager les mêmes vues sur les normes et critères de réussite du processus d'amélioration et d'apprentissage.

Confiance mutuelle: Un climat de respect et de partage mutuel ainsi qu'un fort niveau de confiance mutuelle sont importants pour le succès de l'approche d'amélioration et d'apprentissage.

Crédibilité: L'efficacité du processus d'amélioration et d'apprentissage dépend fortement de la crédibilité du processus d'examen et de ses mécanismes. Il est indispensable pour ce faire d'impliquer un organe indépendant (à savoir le personnel du PAM/PNUE chargé du soutien à la CMDD et le personnel du Plan Bleu) et, dans la mesure du possible, des experts extérieurs (d'un autre pays ou d'une autre organisation).

Mécanisme

Acteurs désignés: Pour que la révision simplifiée par les pairs fonctionne correctement, les acteurs suivants doivent activement s'impliquer:

- Les pays participants: Deux pays au moins seront impliqués dans le processus d'amélioration et d'apprentissage. La participation d'au moins trois pays sera une option plus efficace car elle enrichira les échanges et le dialogue, pourvu que des fonds suffisants soient assurés par les pays eux-mêmes ou par un tiers. L'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée ouvrira le processus par un appel à propositions, lancé aux Parties contractantes, pour qu'elles s'engagent dans un processus bilatéral ou multilatéral d'amélioration et d'apprentissage.
- Entité responsable: La CMDD, par le truchement de son personnel de soutien au PAM/PNUE, sera l'organe collectif commun au sein duquel la révision sera

entreprise. Ceci est conforme à la Decision IG. 21/12 de la CdP18, qui demandait à la CMDD d'encourager l'échange de bonnes pratiques par le biais de ses réunions et opérations.

- Secrétariat de l'Organisation: L'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée sera, par le truchement de son personnel chargé de soutenir la CMDD et avec le Plan Bleu, l'entité responsable de la révision par les pairs. Pour soutenir le processus elle produira de la documentation et des analyses, facilitera les interactions avec les pays concernés, organisera des réunions, stimulera les échanges et veillera à la conformité et à la continuité, entre autres.
- Experts extérieurs: Selon la portée que les pays participants choisiront de donner au processus d'amélioration et d'apprentissage, il sera éventuellement nécessaire de faire appel à des experts extérieurs qui pourront amener une perspective indépendante et rehausser la crédibilité du processus.

Fonctionnement: L'approche proposée n'est pas une révision par les pairs classique, mais plutôt un processus coopératif, constructif et positif d'amélioration et d'apprentissage mutuels. Il devrait fonctionner sur la base suivante:

- Principes directeurs: i) les pays concernés participent à égalité (pas de pays examiné, pas de pays examinateur); ii) participation de parties prenantes multiples à l'intérieur du pays (Gouvernement, acteurs économiques, ONG, société civile, universités, etc.); et iii) participation de haut rang pour assurer la crédibilité et l'engagement.
- Axes d'interrogation: avec l'assistance du Secrétariat de l'Organisation et sous la direction du Comité de pilotage de la CMDD, les pays participants devraient s'accorder sur les questions principales qui guideront le dialogue dans son ensemble et les tables rondes s'y rapportant.
- Processus de mise en œuvre: il devrait consister en i) tables rondes nationales préparatoires; ii) réunion conjointe internationale (bilatérale), et iii) présentation conjointe des résultats à la réunion de la CMDD.

Avantages recherchés pour les pays concernés

Coopération et partenariats renforcés: Le processus d'amélioration et d'apprentissage renforcera la coopération entre les pays concernés, et conduira à de meilleurs partenariats entre diverses parties prenantes, aux plans national et international.

Contribution au renforcement des capacités: Le processus proposé peut s'avérer un important instrument de renforcement des capacités. Il favorisera le partage des informations et des savoir-faire, bénéficiera aux pays concernés et aux parties prenantes impliquées. Les experts et/ou praticiens nationaux, par ailleurs concentrés sur les questions internes, seront engagés dans des échanges et des expériences au plan international.

Encouragement et renforcement de l'observation des obligations: Comme les pays méditerranéens sont engagés dans une gouvernance environnementale en vertu de la Convention de Barcelone et ses Protocoles, ce processus d'amélioration et d'apprentissage offre une plateforme qui permettra d'encourager et renforcer, chez les Parties contractantes, l'observation de leurs obligations.

Coût-efficacité: Les pays participants auront gratuitement accès aux compétences d'autres pays. Cette forme de révision simplifiée par les pairs sera assurément plus intéressante en termes de rapport coût-efficacité que les onéreuses évaluations par des cabinets de consultants et autres entreprises spécialisées.

ⁱ Swanson DA et Pinter L et al. (2004): National Strategies for Sustainable Development: Challenges, Approaches and Innovations in Strategic and Co-ordinated Action International Institute for Sustainable Development (IISD, Institut international du développement durable).

ⁱⁱ <http://www.oecd.org/site/peerreview/peerreviewataglance.htm>

ⁱⁱⁱ <http://www.oecd.org/site/peerreview/howdoesitwork.htm>

^{iv} <http://www.oecd.org/site/peerreview/theprocedures.htm>

^v PRIME-SD - Peer Review Improvement through Mutual Exchange on Sustainable Development: A guidebook for peer reviews of national sustainable development strategies; 2006.

^{vi} PRIME-SD - Peer Review Improvement through Mutual Exchange on Sustainable Development: A guidebook for peer reviews of national sustainable development strategies; 2006.

^{vii} Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), cadre stratégique de l'Union Africaine pour le développement socio-économique du continent, est à la fois une vision et un cadre stratégique pour l'Afrique au XXI^e siècle. Le NEPAD est une intervention radicalement nouvelle, menée par les dirigeants africains en vue de relever les défis critiques auxquels le continent est confronté : pauvreté, développement et marginalisation du continent au plan international.